

Procès-Verbal / Compte rendu

Centre Communal d'Action Sociale

PRESENTS : Cyril DEMOLIS, Corinne BADAIRE, Nathalie BROTHIER, Taline DUPUPET, Michel DAVID, MAUPETIT Christine, Chantal BOCCARD

PROCURATIONS:

ABSENTS ESCUSES : Fabienne ROZE, Nathalie MAZARS, Céline COGNEAUX, Thérèse MAALOUF, Chantal ELLER, Dominique MAURE, Fatima BOURGEOIS, Thibault BALTHAZARD, Karoline ZAHLER, David MULLER.

INVITES : Christelle OLLIVAIN, responsable du CCAS

L'an **deux mille vingt-quatre, le 04 mars 2024**, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de la commune de SCIEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Corinne BADAIRE, Vice-Présidente. Ce conseil d'administration faisait suite à celui du 28/02/2024 pour lequel le quorum n'avait pas atteint.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 01-03-2024 conformément aux conditions prévues à l'article R.123-16 et en application du CGCT.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein des membres présents du Conseil.

Madame MAUPETIT Christine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DES PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 14-09-2023 et du 25-01-2024 :

Les comptes-rendus des séances du 14-09-2023 et du 25-01-2024 sont approuvés à l'unanimité.

FINANCE

Corinne BADAIRE, Vice-Présidente, rappelle à l'assemblée les missions du CCAS

LES MISSIONS OBLIGATOIRES DU CCAS :

Le CCAS assure les missions obligatoires qui lui sont affectées. Ce sont essentiellement des missions effectuées pour le compte de l'Etat :

- L'instruction des demandes d'aide sociale et la transmission des dossiers aux autorités compétentes.
- Des dossiers d'obligations alimentaires.

- La gestion du registre confidentiel des personnes vulnérables.
- La lutte contre les exclusions. Le personnel informe les usagers sur la nature de leurs droits, propose une aide à accomplir les démarches administratives ou sociales
- Effectue la domiciliation des personnes sans logement stable

LES MISSIONS FACULTATIVES DU CCAS :

Elles sont spécifiques à chaque CCAS. Le CCAS de Sciez accueille et accompagne le public en situation de précarité tout au long de l'année. Il attribue des aides et mène une action en faveur des familles, des personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec le service social du Conseil Départemental et le Centre Social de Sciez. Pour atteindre ses objectifs, il dispose d'un budget autonome.

1. Les aides exceptionnelles et facultatives :

Le CCAS accompagne les ménages en difficulté après étude de leur demande. Le CCAS est en lien avec les intervenants sociaux qui accompagne ces familles.

Le CCAS intervient dans trois domaines, l'aide alimentaire, l'aide à l'enfance et l'aide aux fluides.

2. Le Logement :

Le CCAS procède à l'enregistrement des demandes de logements sociaux et participe aux Commissions d'Attribution. Le lien établi avec les bailleurs sociaux et le CCAS permet de faire remonter les situations prioritaires nécessitant des solutions rapides et adaptées.

Le CCAS s'est impliqué également dans la communication pour la bourse d'échange de logement locatif social et dans l'accompagnement de personnes souhaitant être informé de ce dispositif. Ce dispositif à l'initiative des bailleurs se doit d'être porté et développé car la demande de mutation est très importante dans le parc de logement locatif social qui comptait 388 logements sur la commune de Sciez au 1^{er} janvier 2023.

3. Le logement d'urgence :

La commune peut être amenée à loger des personnes ou familles dans l'urgence. Le travail du CCAS consiste à accompagner tous les ménages accueillis en logement d'urgence vers un retour sur un logement stable.

Deux familles ukrainiennes hébergées en logement d'urgence ont pu accéder à un logement stable en 2023 ainsi qu'une famille hébergée en septembre 2023 pour un période de trois mois.

4. L'animation pour les séniors

- Maintien en 2023 des actions symboliques et incontournables apportées à la population des anciens : repas des aînés, chocolats de Pâques, colis de Noël
- Développement de la Semaine Bleu avec des actions appréciées par les bénéficiaires.

5. Action en faveurs des personnes isolées et des familles vulnérables

- Le CCAS a organisé le premier repas de Noël solidaire en faveur des personnes isolées en 2023.
- Lors d'un goûter de Noël, il a été remis aux enfants de 0 à 12 ans, dont les parents sont bénéficiaires de l'EpiSciez, des jeux et des livres.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le CCAS soutient l'activité d'associations à caractère social et humanitaires venant en aide à la population par l'attribution de subventions.

ACCUEIL DES DEMANDES

En 2023, le service population a été chargé des demandes et du suivi des logements sociaux.

Depuis le 28/08/2023, la responsable du service, sous la responsabilité du DGS et sous l'autorité de Mme Corinne BADAIRE, vice-présidente du CCAS est chargée de l'accueil des usagers du CCAS, de procéder aux missions obligatoires et également de la mise en œuvre d'actions d'animation et de prévention définies par le CCAS, du suivi du logement social, des logements d'urgence et de la gestion administrative du centre.

Budget

Le résultat prévisionnel du compte administratif 2023 laisse apparaître un solde positif de **1 875,48 €** auquel s'ajoute le solde antérieur reporté 2022 de 3 983.51 €, soit un excédent 2023 de 5 858,99 € à reporter sur le budget 2024.

<i>Chapitre ou Compte</i>	BP 2023	CA 2023
Fonctionnement - Dépense	104 400,00	98 544,52
011 - Charges à caractère général	28 600,00	27 319,87
60632- Fournitures de petit équipement	1 000,00	53,98
6232- Fêtes et cérémonies	27 000,00	26 544,89
63512 - Taxes foncières	600,00	721,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 800,00	20 353,61
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	20 800,00	20 353,61
65 - Autres charges de gestion courante	55 000,00	50 871,04
6562 - Aides	20 000,00	16 856,04
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations, et autres...	35 000,00	34 015,00
Fonctionnement - Recette	104 400,00	100 420,00
002 - résultat de fonctionnement reporté	3 983,51	0,00
002 - résultat de fonctionnement reporté	3 983,51	0,00
70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	250,00	420,00
7088- Autres produits d'activités annexes	250,00	420,00
74 - Dotations, subventions et participations	100 000,00	100 000,00
7474- Communes	100 000,00	100 000,00
77 - Produits exceptionnels	166,49	0,00
7713- Libéralités reçues	166,49	0,00

Section de fonctionnement	
Recettes	100 420,00
Depenses	98 544,52
Resultat réel 2023	1 875,48
Excédent reporté de 2022	3 983,51
SOLDE 2023	5 858,99

Résultats de l'exercice pour budget 2023	
Excedent de fonctionnement 2023	5 858,99
RESULTAT DE L' EXERCICE 2023	5 858,99

Détail des subventions versées en 2023

Détail des subventions aux associations			
Nom des associations	CA2021	CA2022	CA 2023
Association pour le don de sang bénévole Sciez Excenevex	1 100	1 100	1 100
Carcajou - Accueil enfants/parents	500	600	600
Foyer Culturel Service Mobilité	10 674	25 570	29 815
Foyer Culturel : L'Epi Sciez -Aide alimentaire			1 000
La joie de vivre	1 000	1 000	1 000
Panier Relais	5 000	5 000	-
Unafam	500	500	500
Montant total	18 774	33 770	34 015
C/6574 - Montant voté au Budget Primitif	35 000	35 000	35 000
Solde Reserve	16 226	1 230	985

Au niveau des recettes, l'équilibre budgétaire est réalisé par un versement du budget principal, auquel s'ajoutent les excédents de l'année précédente.

Pour l'exercice 2024, il est prévu de reconduire la même masse budgétaire que pour 2023 sous réserve de l'ajustement dû à la hausse des coûts de la vie (prestations, charges courantes, charges de personnel) et du nombre de bénéficiaires supplémentaires.

Les actions envisagées sur 2024

- Colis de Noël des aînés.
- Chocolats de Pâques pour les plus de 75 ans.
- Action brumisateuse et eau en période estivale
- Repas des aînés
- Semaine bleue
- Animations régulières : temps café, promenade, sorties culturelles...
- Actions de prévention en faveur des seniors
- Actions de préventions contre la violence faite aux femmes

Décision :

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2024,

Le Conseil d'administration, unanime

- Donne acte de la tenue du Débat d'orientation Budgétaire 2023 du C.C.A.S ;
- Dit que l'accomplissement de cette formalité s'est effectué conformément aux dispositions de l'article L.2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMMISSION PERMANENTE DES AIDES FACULTATIVES

DELIBERATION SUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Lors du CA du 25/01/2024, Madame la Vice-Présidente a présenté aux membres du CA le rôle de la commission permanente, sa composition et a sollicité les personnes présentes concernant leur disponibilité pour y participer.

Les personnes volontaires qui se sont proposées de manière spontanée à participer à la commission permanente des aides facultatives le 25/01/2024 sont: Nathalie BROTHIER, Christine MAUPETIT, Thibault BALTHAZARD, Fatima BOURGEOIS.

Cette commission sera composée tel que défini dans l'article 8 du règlement des aides facultatives du CCAS de Sciez par deux élus et deux personnes qualifiées, membres du Conseil d'Administration du CCAS et présider par la Vice-Présidente du CCAS, Corinne BADAIRE.

Décision

Vu les articles R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération N°2023-10 portant sur le règlement des Aides Facultatives

Vu les candidatures reçues pour intégrer la commission permanente ;

Après débat, les membres du conseil d'administration, unanime, décide à l'unanimité

- De désigner ces membres sur candidatures spontanées et volontaires:
 - Fatima BOURGEOIS, Membre élu
 - Nathalie BROTHIER, Membre élu
 - Thibault BALTHAZARD, Membre qualifié
 - Christine MAUPETIT, Membre qualifié
- Autorise ladite commission à statuer sur les demandes ;
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- Autorise le Président, et en son absence la Vice-Présidente, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente.

QUESTIONS DIVERSES

Création d'un groupe de travail pour la semaine bleue :

Le Président du CCAS, au vu du nombre très important de « groupe de travail », a proposé que l'organisation de la semaine bleue soit intégrée au prochains conseils d'administration.

Retour sur la rencontre avec la Coordinatrice du dispositif « Plateforme de Prévention des chutes » le jeudi 15 février 2024:

Une rencontre a été réalisée avec la Coordinatrice du dispositif « Plateforme de Prévention des Chutes » et Christine MAUPETIT, membre qualifié au Conseil d'Administration du CCAS. Christine MAUPETIT ayant un niveau d'expertise avéré dans la prévention des chutes, il s'agissait de comprendre le dispositif proposé et d'évaluer son intérêt pour les seniors de la commune.

L'un des buts des ateliers « équilibre seniors » est d'ancrer la personne dans un parcours à long terme d'activité physique. Aussi, est-il demandé par la Coordinatrice du dispositif « PPC » que le CCAS puisse proposer des solutions aux seniors pour continuer à entretenir forme physique et capital sur du long terme. Il s'agit d'un « engagement moral » pour que ce dispositif puisse être mis en place sur la commune.

Point sur le repas des aînés : Corinne BADAIRE fait état de l'avancée dans l'organisation du repas des aînés. Un décompte concernant les bénévoles est effectué ainsi qu'un retour d'expérience sur l'organisation de l'année précédente.

Fin de la séance : 10h15

La secrétaire de séance,
Christine MAUPETIT



Fait à Sciez, le 11 mars 2024

La Vice-Présidente,
Corinne BADAIRE

